



Arrondissement de Virton  
ADMINISTRATION COMMUNALE  
FLORENVILLE

**ARRETE DE POLICE**  
**Fermeture de la rue d'Orval**  
**Pose d'un conteneur**  
**Le 05 et 06 janvier 2022**

---

**La Bourgmestre,**

Vu la requête introduite par l'entreprise Logiprope, représentée par Monsieur Van Pée Damien, Rue de Frise, 101, 5310 Eghezée, tél. : 0494/17 67 37 sollicitant l'autorisation de placer un conteneur devant l'habitation Place Albert 1<sup>er</sup>, 61, les 05 et 06 janvier 2022 depuis 8 h30' jusque 17 h;

Vu la Loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la Police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer et garantir la sécurité des personnes ;

Vu la nouvelle loi communale ;

**ARRETE :**

**ART.1 :**

**A Florenville, les 05 et 06 janvier 2022, de 08 h à 18 h :**

La rue d'Orval, depuis son intersection avec la rue Généraux Cuvelier sera fermée à la circulation des véhicules jusqu'à hauteur du bâtiment n° 7 ;

Une déviation sera prévue :

- Pour les véhicules venant de Florenville vers Villers-devant-Orval : Rue d'Arlon → Chemin du Bon Pays → Rue d'Orval

### **Des panneaux :**

- Des barrières nadar et panneaux c3 seront placés de part et d'autre de la fermeture de route
- Des panneaux additionnels « déviation » seront placés à l'intersection de la rue d'Arlon et le Chemin du Bon Pays

### **ART 2 :**

La signalisation incombe à l'entrepreneur qui en assurera le placement et la surveillance.

Celle-ci sera visible, suffisante et régulière en la forme et conforme à la législation en vigueur.

### **ART 3 :**

**Le présent Arrêté sera obligatoirement affiché sur le site de la manifestation ;**

### **ART. 4 :**

En application de la Nouvelle Loi communale, une copie du présent sera transmis à :

- ✓ Mr. Le Chef de Poste de Florenville, pour exécution
- ✓ Au service des Travaux et à l'Atelier Communal, pour information et disposition
- ✓ Au Comité organisateur, chargé de l'exhiber à toute réquisition de l'autorité compétente.



Fait à Florenville, le 03 janvier 2022

La Bourgmestre,

C. GODFRIN